



**Appel de candidatures
Conseil d'établissement
Collège Champlain Saint-Lambert**

REPRÉSENTANT(E) DES PARENTS

Le Collège Champlain Saint-Lambert est à la recherche d'un représentant ou d'une représentante des parents pour siéger au Conseil d'établissement, conformément aux dispositions de la loi sur les établissements d'enseignement supérieur. Pour être admissible, les candidats doivent être des parents d'élèves actuellement inscrits au collège, ne pas être employés par le collège régional et être élus par la majorité des voix de leurs pairs au sein du collège lors d'une assemblée générale convoquée par le directeur du collège constitutif ou son représentant, et présidée par un parent élu par l'assemblée des parents présents à la réunion, pour un mandat de deux (2) ans.

Si des candidats sont retenus, une assemblée publique sera convoquée dès que possible afin d'élire les représentants.

Parmi les responsabilités du Conseil d'établissement figurent l'adoption du projet de budget annuel, l'approbation, dans les limites prévues par le règlement sur l'enseignement supérieur, des objectifs, des normes et des activités pédagogiques des programmes d'études supérieures, ainsi que des conditions de mise en œuvre de ces programmes et l'approbation du plan de réussite des étudiants du Collège.

Le Conseil d'établissement, composé de seize (16) membres, représente les différents secteurs du Collège et de ses communautés. Le Conseil se réunit au moins six (6) fois par an. Les réunions ont lieu le lundi soir à partir de 18 h au Collège ou par vidéoconférence, selon les besoins.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer une lettre de motivation accompagnée de leur curriculum vitae au plus tard le **2 novembre, 2026** à l'adresse suivante :

directorsoffice@crcmail.net